

BassInfos



Spécial déchetterie

Agenda

- 06.04.2014 dès 10h.30 **Repas soutien « Rural Development Society Suisse » spécial 5 ans (grande salle)**
 → association prenant en charge env. 30 enfants de diverses ethnies et religions en Birmanie
 → Inscriptions : rdsswitzerland@gmail.com / 078 610 76 45 / 078 620 76 45
- 09.04.2014 dès 15h.00 Fêtes de Pâques pour les enfants de 0 à 10 ans (derrière la grande salle) *
 * organisation : Comité des Fêtes

Sommaire

Page 1 Editorial

Page 2 Spécial déchetterie

Page 3 Spécial déchetterie (suite)

Page 4 Infos conseil communal 11.03.14
Dernière minute

Bachenards, parcourez les rubriques de ce nouveau BassInfos. Que cette lecture soit un lien avec votre commune et sa vie locale.

N'oubliez pas d'aller visiter le site internet de la Commune de Bassins qui est conçu pour vous faciliter la vie!
www.bassins.ch

Pour tous commentaires ou réactions par rapport à ce bulletin, merci de prendre contact avec le bureau communal :
greffe@bassins.ch

Bureau communal ouvert :

Lundi à vendredi 07h.30 à 11h.30
 Lundi soir 18h.30 à 19h.30

Téléphone: +41 22 366 23 22
 Messagerie: greffe@bassins.ch



Editorial

Voici comme annoncé lors de notre précédente édition un nouveau BassInfos « spécial déchetterie ».

Cette édition vous donne un rapide aperçu des constats de l'année 2013 et de leurs effets.

Suite à ce retour, des changements impactant l'ensemble de la population sont pris pour l'année 2014 : ils entrent en vigueur dès à présent et de manière rétroactive.

Ces éléments présentés dans ce BassInfos ont fait l'objet d'une discussion avec la commission déchetterie du conseil communal et sont en lien avec les Directives que nous vous recommandons de lire.
http://www.bassins.ch/images/stories/Pdf-Bassins/Pdf-reglement-communaux/rgd_bassinsseptembre2012v4janvier2013.pdf

Jointe à cette édition de votre journal communal, vous trouverez encarté une double page vous permettant de mieux trier vos déchets.

Autant de motifs pour que cette édition du BassInfos reste « accrochée » au frigo afin de vous aider dans votre quotidien !
 Et si d'aventure vous le perdez, n'oubliez pas que toutes les éditions sont disponibles sur le site internet de la commune.

Bonne lecture !

La Municipalité

Communication : objectif transparence sans interprétation

La Municipalité encourage les habitants à s'adresser au bureau communal pour toute question relative à un fait ou à une décision municipale. De cette façon vous aurez une explication directe et sans distorsion liée à la multiplicité des intermédiaires.

Cette recommandation s'applique aux informations dispensées dans le BassInfos mais également aux « bruits villageois ».



Spécial déchetterie

Constat 2013 - volumes

Depuis la mise en place de la taxe au poids, une diminution drastique des volumes d'ordures ménagères (OM) traités a été constatée (181 à 56 tonnes entre 2012 et 2013).

Dans le même temps, le compost déposé à la déchetterie a enregistré la plus forte progression (201 à 244 tonnes entre 2012 et 2013). Conséquence directe de cet accroissement, le volume traité dépasse le cadre légal autorisé sur la zone de la déchetterie (max. 100 m³). Des mesures doivent donc être prises afin de respecter cette limite.

La fermeture de la zone est planifiée pour le mois de juin.

Constat 2013 - finances

Le système de taxe au poids reste le principe le plus direct pour appliquer la politique du « pollueur – payeur ». Les hypothèses utilisées pour établir les tarifs 2013 se basaient sur une diminution de traitement des OM de 15%. Or au terme de 2013, la diminution a été de 69%. Cet écart ne permet pas de couvrir les frais de la déchetterie à hauteur de 80% comme le stipule notre règlement.

A ce point s'ajoute des utilisateurs de la déchetterie (11.1% du total) qui apportent des déchets sans déposer d'ordures ménagères.

Il faut savoir que le prix de CHF 0.85 par kg tient compte des frais d'élimination des encombrants et des végétaux pour CHF 0.44 par kg.

Ces personnes ne s'acquittent pas des frais qu'elles engendrent en utilisant les infrastructures.

Certaines passent 13 fois par mois en utilisant une seule fois la pesée des OM sans compter l'apparition massive de remorques pour amener les déchets.

Ces attitudes allant à l'encontre des directives de la déchetterie et des explications données avec les BassInfos de décembre 2012 à Mars 2013, elles pénalisent également les utilisateurs respectueux du système mis en place.

De fait, des mesures correctives sont mises en place dès le 1^{er} janvier 2014 dans les limites du règlement.

Rappel du principe de la tarification par passage



Changements 2014

La Municipalité introduit trois changements complémentaires à la taxe au poids :

1. Prise en compte du nombre de passage à la déchetterie selon la directive 14.
2. Surveillance et restrictions d'accès au compost et aux encombrants

3. Un quota de 24 passages par année et par personne est accordé sans frais. En cas de dépassement du quota, chaque passage est facturé CHF 4.

Attention, si des passages sont comptés sans pesée d'ordures ménagères dans le mois, le passage à CHF 4 est facturé d'office même si le quota de passage n'est pas atteint.

La dépose du compost et des encombrants se fait sous la surveillance d'un employé communal. Cette mesure entraîne un réaménagement des heures d'ouverture pour ces deux types de déchets :

- ✓ le samedi de 8h – 12h et 13h30 – 16h
- ✓ sur rendez-vous et inscription sur le site internet de la commune. Attention il faut attendre la confirmation du rendez-vous.

Horaire déchetterie pour dépose d'encombrants et de végétaux dès le 1^{er} mai 2014 :
Samedi
8h00 - 12h00
13h30 - 16h00

ou sur inscription par internet www.bassins.ch, dans la rubrique *réservation des salles puis compost* et attendre la confirmation du bureau communal.

Spécial déchetterie (suite)

Impacts 2014

Exemples de factures en fonction de différents types de ménages ayant effectué au moins une pesée d'OM par mois :

Personne seule cas A

(43.13 kg d'OM en moyenne Bassins)

Passages prévus : 24 (moyenne 2013)

OM 43.13 kg => CHF 36.65

Passages effectués 16

Taxe individuelle = CHF 19

➔ soit CHF 55.65 pour 2014

Soit une économie par rapport à 2012 de CHF 34.35.

Personne seule cas B

OM 20 kg => CHF 17

Passages effectués 29

Passages facturés 5 soit CHF 20

Taxe individuelle = CHF 19

➔ soit CHF 56 pour 2014

Ce principe est identique pour les différentes compositions de ménages.

Deux personnes adultes

(86.26 kg d'OM en moyenne)

Taxes individuelles = CHF 38

Passages prévus : 48

Famille 4 personnes (2 ad. et 2 enf.)

(192.52 kg d'OM en moyenne)

Taxes individuelles = CHF 44

Passages prévus : 96

Le système 2014 a pour objectif de renforcer la politique « pollueur-payeur ».

Les systèmes d'aides pour les personnes à mobilité réduite ne sont pas remis en cause.

N'oublions pas

Depuis la mise en place de la taxe au poids, les entreprises (y compris les agriculteurs) n'ont plus accès à la déchetterie : les effets d'accroissement 2013 sont donc uniquement liés aux personnes physiques, les entreprises devant mettre en place une filière d'évacuation propre (les entreprises intéressées bénéficient des conditions des contrats cadres de la commune mais en aucun cas il n'y a un transfert de charges financières).

Petit retour en arrière

Ces éléments sont extraits des BassInfos de l'année dernière.

Qu'est-ce qu'un déchet encombrant ?

Les déchets encombrants incinérables sont tous les déchets ménagers qui ne peuvent pas être triés et qui ont une taille supérieure ou égale à 60 centimètres.

La grosse benne rouge reçoit ces types de déchets.

Deux questions simples vous permettent de savoir si vous vous trouvez devant la bonne benne :

1. mon déchet ne trouve-t-il pas sa place dans un autre container ? (sous-entendu valorisable par recyclage)
2. mon déchet est-il plus petit que 60 cm ?

Si vous répondez « non » à ces 2 questions, c'est ok pour la benne des encombrants !

L'utilisation de la benne des encombrants ne respecte pas les critères ci-dessus : un contrôle sur ce type de déchet est mis en place.

J'accède à la déchetterie mais ne jette pas de sacs poubelles !

Les cartes utilisées pour accéder à la déchetterie qui ne sont jamais utilisées pour effectuer des pesées d'ordures ménagères feront l'objet d'une analyse.

Cette mesure a pour objectif de vérifier que les ordures ménagères ne soient pas éliminées de manière inappropriée par les habitants.

La taxe par passage est la réponse à cette affirmation.

Où jeter les coquilles d'huîtres ou de moules ?

Aux ordures ménagères !

Où jeter les briques de boissons ou de lait ?

Aux ordures ménagères.

Quels sacs pour les déchets compostables ?

Les déchets compostables peuvent être déposés directement à la déchetterie ou en utilisant des sacs spécifiques **décomposables**.

Ces sacs peuvent être achetés dans les grandes surfaces

Attention, ces sacs doivent pouvoir se décomposer de la même façon que les déchets.

Que peut-on mettre exactement au compost ?

Tous les déchets verts, les fruits et les légumes, les épluchures, les œufs, les plantes, les fleurs...

En regard de ces éléments vous constaterez en examinant la photo ci-après que des progrès doivent encore être faits ...



Pas carton mais OM

Poubelle sacs plastiques

Sacs plastiques au compost

Informations conseil communal du 11 mars 2014



Information

- La Municipalité refuse la manifestation « Bretelles » suite à la non remise conforme et dans les délais du formulaire d'annonce de manifestation (POCAMA) accompagné de ses annexes (communiqué de presse : <http://www.bassins.ch/Bassins-actualites/Actualites-communales/communiqu%C3%A9-de-presse-soiree-du-15-3-2014.html>)

Décisions

- Accepte le nouveau règlement du conseil communal ;
- Accepte la fusion du corps des pompiers La Serine avec celui de Gland mais refuse les statuts (motifs financiers et politique) ;
- Accepte la revitalisation du ruisseau des Plattets situé sur les parcelles 792 et 121



Dernière minute

Comité des fêtes

**Viens participer à
UNE COURSE AUX ŒUFS**
Le mercredi 9 avril à 15h
Près de la salle communale
Pour les enfants de 0 à 10 ans

CO MITÉ DES FÊTES DE BAS SINS

Les enfants sont sous la responsabilité des parents

Paysannes vaudoises

Bonjour à toutes! Mesdames, Mesdemoiselles!

Savez-vous que votre village compte un des 83 groupes membre de l'**Association des Paysannes Vaudoises**?

Notre groupe «Marchissy & environs» est formé d'env. 80 dames, **agricultrices et non agricultrices**.

Nous sommes habitantes de nos villages et de tous âges: Arzier, Le Muids, Bassins, Burtigny, Le Vaud, Marchissy, Longirod, St-George.



Nous partageons l'amitié et la solidarité, notre objectif est de créer des ponts entre le monde rural et citadin.

Nous organisons divers cours à prix sympas: cuisine, bricolages, couture, sports, conférences, sorties... **demandez le programme 2014!**

Convaincues? Contactez notre présidente au 022 366 44 09 ou au 079 689 07 64
www.paysannesvaudoises.ch

Echos de la Paroisse

La commune de Burtigny et la paroisse protestante vous convient à un repas multiculturel afin de soutenir la restauration de l'Eglise de Burtigny : Réalisez votre plat préféré et venez le partager le **samedi 24 mai 2014** à 12h.00 à la Grande salle de Burtigny. Inscrition jusqu'au **12 avril** au 022 366 00 07 / acrudig@bluewin.ch